

## Sacs-poubelle

Tous les déchets ménagers non recyclables doivent être déposés dans les sacs-poubelle officiels de la commune d'Attalens de couleur verte. Ils sont en vente auprès de :

- l'administration communale
- la boulangerie Fleur de Pains
- la boucherie Savoy
- la boulangerie Duvoisin
- chez Fleurs@tmosphère
- le garage Savoy
- au satellite Denner à Bossonnens.

## Prix du rouleau

17 l (10 sacs)	CHF 14.00
35 l (10 sacs)	CHF 27.50
60 l (10 sacs)	CHF 52.50
110 l (5 sacs)	CHF 39.50

## Taxes annuelles de base (HTVA) – Art. 22 du RGD

CHF 50.-	par personne seule
CHF 100.-	par ménage de 2 personnes et plus
CHF 50.-	par place de caravanning
CHF 100.-	par entreprise
CHF 150.-	par exploitation agricole (ménage inclus)
CHF 100.- min. à CHF 800.- max.	par entreprise ou commerce (CHF 60.-/m <sup>3</sup> ).

Le Règlement relatif à la gestion des déchets, adopté le 15 octobre 2019 par le Conseil général d'Attalens, définit, entre autres, plus précisément la notion d'entreprise, à savoir :

*« Par entreprise, on entend toute entité juridique disposant de son propre numéro d'identification ou les entités réunies au sein d'un groupe et disposant d'un système commun pour l'élimination des déchets (art. 3b OLED). Dès lors, toutes les entreprises sont soumises à la taxe de base (cf. art. 22 du règlement) ».*